

Ressource 7 : Comptabilisation des subventions d'investissement

Source : <http://www.l-expert-comptable.com/creation-d-entreprise/aides-creation-entreprise/la-subvention-d-investissement.html>

La subvention d'investissement

Une subvention est une aide financière qui est donnée par une institution publique ou privée à une personne ou une organisation dans le cadre d'un projet. Cet article revient sur la notion de subvention d'investissement.

Dans les subventions d'investissement nous distinguons :

- la subvention d'équipement dont le but est l'acquisition ou la production de biens immobilisés
- la subvention d'investissement, dans ce cas l'objectif est de financer des activités à long terme

Comptabilisation d'une subvention d'investissement :

Lorsqu'une entreprise reçoit une subvention, deux possibilités s'offrent à elle :

- enregistrement immédiat en produit exceptionnel c'est-à-dire dans le compte 770
- enregistrement dans le compte des capitaux propres : 13, ainsi il sera possible d'échelonner la subvention

Dans le compte des capitaux propres, nous faisons une distinction :

- Compte 131 : subvention d'équipement, le but est d'acquérir ou de produire des valeurs immobilisées
- Compte 138 : subvention d'investissement ; le but est de financer des activités à long terme

Étalement de la subvention :

Lorsque l'on décide d'échelonner une subvention d'équipement, il faut distinguer deux cas :

Subvention pour un bien non amortissable :

L'étalement se fera en fonction de la clause indiquant la durée suivant laquelle on ne peut pas vendre le bien. Si aucune clause figure nous prenons comme étalement 1/10^{ème} de la subvention par année.

Subvention d'un bien amortissable :

- Si la subvention finance entièrement le bien acquis, l'étalement suit l'amortissement
- Si la subvention est partielle, nous affectons une part de la subvention proportionnellement à l'amortissement fiscal réalisé sur le bien

écriture à la fin de chaque exercice pour le montant étalé :

139000		Subvention d'investissement inscrite au CR
	777000	Quote-part des subventions virées au CR

Lorsque la subvention est entièrement étalée :
(On solde les comptes)

131000		Subvention d'équipement
	139000	Subvention d'investissement inscrite au CR